



Mise en demeure pour une déchéance du terme

Par **zato one**, le **29/11/2016** à **22:01**

bonjour,

je vous explique rapidement mon cas,

j'étais salarié d'une banque ou j'ai effectué un prêt immo pour ma résidence principale, par la suite j'ai quitté l'entreprise avec une rupture conventionnelle a la suite de quoi j'ai perdu mes avantages employé (ce que je comprends tout a fait). le problème est autre part, en effet, j'avais comme garantie une promesse d'affection hypothécaire, or, ne l'ayant pas effectuer a leur première demande, je reçois donc cette mise en demeure pour une déchéance du terme me demandant de régler la totalité du prêt sous 15 jours.

ma question est la suivante :

la banque a t'elle le droit de demander cette déchéance sur la base du fait que je n'ai pas fait cette hypothèque après leur demande sachant qu'a ce jour AUCUN retard sur mon prêt immobilier n'est a déplorer (non pas que je voulais pas mais je pouvois pas actuellement déboursier la somme lié au frais d'une éventuelle hypothèque.

que puis-je faire ? quel recours pourrais-je avoir? concerne la promesse d'affection hypothécaire j'ai lu sur internet que la banque pouvait l'exiger uniquement en cas de défaut de paiement a son encontre, cela est-il vrai?

je vous remercie par avance, j'avoue être perturber par cette mise en demeure je ne sais pas comment réagir.

cordialement.